

Séance du 10 janvier 2019

Composition du Conseil communal :

Mme Hélène LEBRUN, Bourgmestre, Présidente;

Mmes et M. Ludivine ROSIÈRE, Christian MATAGNE et Sandrine LISSOIR, Echevins;

M. Etienne MAROT, Président du CPAS ;

Mmes et MM. Didier ROUARD, Hervé RONDIAT, Pierre LEDENT, Christian ALEXANDRE, Jean-Pol BRASSEUR, Nicolas ROUARD, Guillaume RATY, Pascale DECLAYE, Quentin HYAT et Emmanuel DAVIN, Conseillers communaux.

M. Nicolas GOBLET, Directeur général ff

Absent: Jean-Pol BRASSEUR

1. PROCES-VERBAL

Approuve le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2018.

2. PRÉSIDENT DU CPAS

Après prestation de serment entre les mains de Mme la Bourgmestre Hélène LEBRUN, le Président du CPAS, M. Etienne MAROT, est installé en qualité de membre du Collège communal.

3. TUTELLE

Prend connaissance de la décision du 09.11.2019 de Mme la Ministre des Pouvoirs Locaux de rendre exécutoire le règlement-redevance relatif à l'enregistrement d'une demande de changement de prénom.

4. **Par 8 voix pour et 6 abstentions :**

MARCHÉS PUBLICS

Décide de déléguer au Collège communal l'initiation et le suivi des marchés publics du service ordinaire du budget, par la procédure sur simple facture acceptée, jusqu'à concurrence d'un montant de 30.000,00 € HTVA, dans les limites des crédits inscrits au budget ordinaire et dans le respect des principes généraux inhérents aux marchés publics tels que définit par la loi du 17 juin 2016 relatif aux marchés publics (principe d'égalité, de non-discrimination, de transparence et de proportionnelle).

5. **à l'unanimité :**

5.1. **CONTRAT DE RIVIERE**

Désigne :

- M. Guillaume RATY, conseiller communal, en qualité de membre effectif de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'asbl « Contrat de rivière pour la Lesse ».
- Mme Ludivine ROSIERE, Echevine, en qualité de membre suppléant.

5.2. **LES PLUS BEAUX VILLAGES DE WALLONIE asbl**

Désigne :

- Mme Sandrine LISSOIR, Echevine du tourisme, en qualité de membre de l'Assemblée Générale de l'asbl « Les Plus Beaux Villages de Wallonie ».

5.3. **GESTION DE LA TRÉSORERIE**

Déclare autoriser, pour la période de 2019 à 2024 inclus, le Collège communal à solliciter de Belfius S.A., des ouvertures de crédit gagées par le disponible des recettes ordinaires de la commune centralisées sur son compte courant.

5.4. **RÉFECTOIRE DU SERVICE DES TRAVAUX**

Approuve le cahier des charges du marché « Rénovation de la toiture du réfectoire du service communal des travaux : acquisition de fournitures », au montant estimé de 7.260,00 € TVAC (facture acceptée).

5.5. **RUE SAINT-HADELIN A CELLES**

Approuve le cahier des charges « Réfection de la rue St-Hadelin à Celles » établi par l'administration communale, au montant de 14.126,75 € TVAC. (Procédure négociée)